



Denonciation accord

Par Mitch91

Bonjour
Convention syntec
Je suis DS cgt membre du CSE dans une entreprise
De 200 personnes
Il y a un accord sur l'annualisation du temps de travail
Signé en 2022 par un ds cadre qui était seul représentant à ce moment là.
Signé pour durée indéterminée
Aujourd'hui nous sommes 5 ds et 3 voudraient dénoncer cet accord .
Pourriez-vous m'énumérer la procédure ?
Merci

Par Prana67

Bonjour,

Le plus simple serait de voir avec les juristes de votre syndicat (qui est aussi le mien ^^).
En principe seuls les signataires peuvent dénoncer un accord. Ensuite il y a des cas particuliers, par exemple si le syndicat qui a signé n'existe plus ou n'est plus majoritaire, dans ce cas le nouveau syndicat majoritaire peut dénoncer un accord même s'il ne l'a pas signé.
Comme votre syndicat n'existait pas au moment de la négociation de cet accord vous pouvez demander à signer l'accord et dans ce cas vous faites partie des signataires et vous pouvez le dénoncer.
Vous pouvez aussi demander à l'employeur de rouvrir les négociations sur cet accord dans ce cas il ne s'agit pas de le dénoncer mais de le modifier.

Par Mitch91

Merci (camarade:)
ensuite je crois qu'il faut que le syndicat signataire envoie un recommandé à chaque ds des autres orga puis remplisse un cerfa sur le site .gouv ...
c'est bien cela ?